

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « FerCher-Pays Florentais »**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 A 18 H 00**

**Salle de réunion du Conseil communautaire – Hôtel de Communauté  
Place de la République  
18400 SAINT FLORENT-SUR-CHER**

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 15 novembre 2017**
- 2. Admission en non-valeur**
- 3. Tarifs eau et assainissement 2018**
- 4. Tarifs SPANC 2018**
- 5. Tarifs 2018/2020 gîte de groupe intercommunal de Plou**
- 6. Ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'exercice 2018 concernant le budget général, le budget eau et le budget assainissement 2017**
- 7. Extension du périmètre d'intervention du SICTOM de Champagne Berrichonne à la commune de Buxueil**
- 8. Création de poste : adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures (régisseur du gîte de Plou)**
- 9. Convention avec la commune de Saint-Florent-sur-Cher relative aux travaux d'enrobés réalisés dans différentes rues communales**
- 10. Décision modificative n°4/2017 Budget Assainissement : Crédits complémentaires au compte 1641 Remboursement emprunt**
- 11. Questions diverses**

HS  


L'an deux mil dix-sept, le mercredi quinze novembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de FerCher-Pays Florentais, légalement convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunion de l'Hôtel de Communauté, à Saint-Florent-sur-Cher, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABANCE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

**Etaient présents** : CHABANCE Fabrice (remplace le Président empêché BEGASSAT Jean-Claude) – DEMAY Françoise (a reçu pouvoir de DEBOIS Anne-Marie) – JOLY Daniel (a reçu pouvoir de NORMAND Franck) – TABARD Alain (a reçu pouvoir de LAMBERT Jacques) – JACQUET Marc (a reçu pouvoir de LASNE Marie-Christine) – JACQUET Roger – BOUCHER Mireille – SEBA Hakim – BREUILLE Sylvie – PROGIN Nicole – CHARRETTE Philippe – ROBERT Marinette – AUDEBERT Eric – HERAULT Michel – GONTHIER Gilles – DIDELOT Bruno – SKASKOW Marie-France – KORCZEWSKI Lucien – BARBILLAT Claude – BONNET Michel – BRISSON Véronique (arrivée à 18h07)

**Pouvoirs** : DEBOIS Anne-Marie a donné pouvoir à DEMAY Françoise – NORMAND Franck a donné pouvoir à JOLY Daniel – LAMBERT Jacques a donné pouvoir à TABARD Alain – LASNE Marie-Christine a donné pouvoir à JACQUET Marc

**Etait absent excusé** : BEGASSAT Jean-Claude (Président empêché et remplacé par CHABANCE Fabrice)

**Etaient absents** : JEANZAC Serge – PAZOS-MONVOISIN Sonia

**Secrétaire de séance** : SEBA Hakim

**Date de convocation** : Jeudi 07 décembre 2017

A 18h05

|                  |               |              |                       |                      |
|------------------|---------------|--------------|-----------------------|----------------------|
| En exercice : 28 | Présents : 20 | Votants : 24 | dont Procurations : 4 | Absents au total : 7 |
|------------------|---------------|--------------|-----------------------|----------------------|

A 18h07

|                  |               |              |                       |                      |
|------------------|---------------|--------------|-----------------------|----------------------|
| En exercice : 28 | Présents : 21 | Votants : 25 | dont Procurations : 4 | Absents au total : 6 |
|------------------|---------------|--------------|-----------------------|----------------------|

Pour le Président empêché, le 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Fabrice CHABANCE ouvre la séance à 18h05.

## **1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017**

Monsieur CHABANCE demande aux conseillers communautaires de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du mercredi 15 novembre 2017, dont le secrétaire de séance était Madame Véronique BRISSON, et dont la transmission électronique a été effectuée aux adresses respectives des conseillers.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve le procès-verbal suscité.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

## **2 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur CHABANCE indique que le comptable du trésor n'a pas pu procéder au recouvrement de pièces correspondant à diverses factures d'eau et diverses factures d'assainissement, pour un montant total de 87,95 €.

Le Bureau communautaire, le 05 décembre 2017, s'est prononcé favorablement sur l'admission en non-valeur de ces pièces.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve l'admission en non-valeur de ces mêmes

|              | BUDGET EAU     | BUDGET ASSAINISSEMENT |
|--------------|----------------|-----------------------|
|              | 87,95 €        | €                     |
| <b>TOTAL</b> | <b>87,95 €</b> |                       |

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

### 3 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur Fabrice CHABANCE donne la parole à Monsieur Gilles GONTHIER, Vice-Président de l'eau et de l'assainissement. La Commission eau-assainissement, la Commission finances et le Bureau communautaire, le 05 décembre 2017, proposent les tarifs eau-assainissement 2018 comme suit :

| <b>EAU</b>   |  |
|--|--|
| <b>EAU - Prix du m3 d'eau</b>  | 1,28 €   |
| <b>Abonnement</b>  |  |
| Compteur de 15 mm à 20 mm  | 49,90 €  |
| Compteur de 25 mm  | 61,10 €  |
| Compteur de 30 mm  | 72,60 €  |
| Compteur de 40 mm à 50 mm  | 124,40 €   |
| Compteur de 60 mm  | 184,40 €   |
| Compteur de 80 mm  | 369,85 €   |
| Compteur de 100 mm   | 500,28 €   |
| <b>Participation aux frais de branchement</b>                              |  |
| Branchement de 15 mm à 20 mm longueur jusqu'à 5 m                          | 921,60 €   |
| Branchement de 15 mm à 20 mm longueur supérieure à 5 m                     | Selon devis  |
| Branchement supérieur à 20 mm  | Selon devis  |
| Prix horaire main d'œuvre  | 32,00 €  |
| Prix horaire mini pelle (hors M.O)   | 32,00 €  |
| Prix horaire camion (hors M.O)   | 27,00 €  |
| Travaux divers avant compteur  | Selon devis en fonction des coûts horaires et du prix des pièces |
| Accès au réseau ou compteur chantier                                       | 37,40 €  |
| Résiliation d'abonnement   | 37,40 €  |
| Résiliation d'abonnement et accès au réseau simultanés pour un même abonné | 37,40 €  |
| Fermeture de branchement   | 37,40 €  |
| Ouverture de branchement   | 37,40 €  |
| <b>Remplacement de compteur après gel ou bris</b>                          |  |
| Compteur de 15 mm  | 97,40 €  |
| Compteur de 20 mm  | 101,50 €   |
| Compteur supérieur à 20 mm   | selon coût réel (prix du compteur + main d'œuvre)                |

HS

| <b>ASSAINISSEMENT</b>   |   |
|---|---|
| Travaux divers  | Selon devis en fonction des coûts horaires et du prix des pièces pour travaux |
| Branchement complet eaux usées  | Selon devis en fonction des coûts horaires et du prix des pièces pour travaux |
| Participation pour l'Assainissement Collectif, par logement               | T1 à T2 : 1036,30 €   |
|   | T3 à T4 : 1 553,40 €  |
|   | T5 ou plus : 2071,50 €  |
| Complément pour extension de logement                                     | T1/T2 à T3/T4 : 518,15 €  |
|   | T1/T2 à T5 ou plus : 1036,25 €  |
|   | T3/T4 à T5 ou plus : 518,15 €   |
| Redevance assainissement Saint Florent                                    | 1,54 €  |
| Redevance assainissement Lunery   | 1,54 €  |
| Redevance assainissement Mareuil-sur-Arnon                                | 1,54 €  |
| Contrôle de conformité des raccordements au réseau collectif d'eaux usées | 71,00 €   |

Monsieur GONTHIER précise qu'une augmentation de 4 centimes d'euros est proposée sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau ainsi que sur la redevance assainissement. Respectivement, ces prix passeraient donc de 1,24 € et 1,50 € en 2017 à 1,28 € et 1,54 € en 2018. Les autres tarifs resteraient inchangés.

Il s'agit d'une faible augmentation mais nécessaire compte tenu des travaux réalisés ou à venir concernant les réseaux d'eaux et d'assainissement.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve ces tarifs.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

#### **4 - TARIFS SPANC 2018**

Madame Véronique BRISSON arrive à 18h07 et prend donc part à l'examen et au vote de ce point.

Monsieur Fabrice CHABANCE donne la parole à Monsieur Gilles GONTHIER, Vice-Président de l'eau et de l'assainissement.

La Commission eau-assainissement, la Commission finances et le Bureau communautaire, le 05 décembre 2017, proposent de reconduire les tarifs SPANC 2017 pour l'année 2018.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire décide de reconduire et d'appliquer en 2018 les tarifs SPANC appliqués en 2017. Ces tarifs sont précisés au sein de la fiche annexée au présent procès-verbal.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

#### **5 – TARIFS 2018/2019 DU GÎTE DE GROUPE INTERCOMMUNAL DE PLOU**

Il est proposé au Conseil communautaire de revoir les tarifs relatifs à la prestation ménage du gîte de Plou, du petit déjeuner et du panier repas. En effet, les tarifs appliqués actuellement peuvent être considérés comme trop faibles compte-tenu des obligations que ces prestations impliquent. De plus, les tarifs ménages sont également inférieurs à la moyenne des tarifs pratiqués par les gîtes de la Région Centre-Val de Loire, les gîtes en Pays de Loire ou encore les gîtes situés en Bourgogne :

- 10 gîtes en Centre-Val de Loire = tarif moyen pour le ménage = 165,50 €
- 10 gîtes en Pays de Loire = tarif moyen pour le ménage = 163,50 €
- 10 gîtes en Bourgogne = tarif moyen pour le ménage = 212,00 €

Dans ce cadre, Monsieur CHABANCE précise que la Commission finances et le Bureau communautaire du 05 décembre 2017 décident d'appliquer :

- un tarif de 210,00 € pour le ménage du gîte complet au lieu de 140,00 € auparavant,
- un tarif de 120,00 € pour le ménage du presbytère seul au lieu de 80,00 € auparavant,
- un tarif de 120,00 € pour le ménage de l'annexe seule au lieu de 80,00 € auparavant,
- un tarif de 60,00 € pour le ménage individuel au lieu de 40,00 € auparavant
- un tarif de 7,00 € pour le petit déjeuner au lieu de 4,00 € auparavant,
- un tarif de 12,00 € pour le panier repas au lieu de 8,50 € auparavant.

Monsieur CHABANCE souligne que les sommes demandées auparavant concernant les prestations de ménage ne correspondaient pas du tout au travail réellement exécuté par le régisseur du gîte. Par ailleurs, beaucoup d'abus sont généralement à déplorer. Ces augmentations de tarifs proposées ont pour but de responsabiliser les locataires. Monsieur Marc JACQUET souligne en effet que la Commission finances a travaillé en ce sens.

Concernant les tarifs petit déjeuner et panier repas, ils se situaient très en dessous des prix pratiqués par les gîtes de même catégorie.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve les tarifs 2018/2019 du gîte de Plou comme suit :

#### TARIFS 2018/2019 GÎTE DE GROUPE INTERCOMMUNAL DE PLOU

|  |          |
|--|----------|
| Location presbytère seul   | 180,00 € |
| Location annexe seule  | 210,00 € |
| Location gîte complet  | 370,00 € |
| Location individuelle  | 19,00 €  |
| Location individuelle déplacement professionnel et étudiant sur 4 jours (18,50€ X 4) | 74,00 €  |
| <b>Tarifs associations et classes vertes</b>   |          |
| Location presbytère seul   | 120,00 € |
| Location annexe seule  | 140,00 € |
| Location gîte complet  | 250,00 € |
| <b>Autres prestations et options</b>   |          |
| Location draps lit 1 pers  | 5,00 €   |
| Location draps lit 2 pers  | 7,00 €   |
| Location housse taie ou oreiller   | 1,50 €   |
| Ménage presbytère seul   | 120,00 € |
| Ménage annexe seule  | 120,00 € |
| Ménage individuel  | 60,00 €  |
| Ménage gîte complet  | 210,00 € |

HS

|   |          |
|---|----------|
|   |          |
| Caution presbytère seul ou annexe seule | 300,00 € |
| Caution gîte complet                    | 500,00 € |
| Caution individuelle                    | 300,00 € |
|   |          |
| Petit déjeuner                          | 7,00 €   |
| Panier repas                            | 12,00 €  |
|   |          |
| Lot de verres à pied ou flûtes          | 10,00 €  |

Ces nouveaux tarifs ne seront pas appliqués pour les contrats signés et conclus avant cette présente décision. Ils ne seront appliqués que pour les contrats et réservations à venir.

Par ailleurs, afin d'éviter la multiplication des décisions prises par l'Assemblée délibérante et favoriser ainsi une bonne lisibilité des actes, la délibération n°2016/69 du 15 novembre 2016 sera abrogée et remplacée par la présente.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

#### **6 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL, LE BUDGET EAU ET LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Président de la Communauté de communes, sur autorisation du Conseil communautaire, peut liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les restes à réaliser sont également exclus.

Monsieur CHABANCE précise que ces ouvertures anticipées de crédits permettent à la Communauté de communes de réaliser des investissements durant le premier trimestre de l'année et donc de ne pas être bloquée jusqu'au vote du budget. Par exemple, si du matériel informatique se retrouve hors service, sans ouvertures anticipées de crédits d'investissement, la Communauté de communes se retrouverait contrainte d'attendre le vote du budget afin d'investir dans du nouveau matériel.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépense d'investissement, au budget général, pour l'exercice 2018, des crédits suivants :

|  | Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2017 | Maximum mobilisable | Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2018 |
|--|--|---------------------|---|
| <b>BUDGET GENERAL</b>                                  |  |                     |   |
| <b>Chapitre D 20 Immobilisations incorporelles</b>     | <b>37 500,00 €</b>                                     | <b>9 375,00 €</b>   | <b>9 375,00 €</b>   |
| Compte D 2031 Frais d'études                           | 25 000,00 €  | 6 250,00 €          | 6 250,00 €  |
| Compte D 2033 Frais d'insertion                        | 6 000,00 €   | 1 500,00 €          | 1 500,00 €  |
| Compte D 2051 Concessions et droits similaires         | 6 500,00 €   | 1 625,00 €          | 1 625,00 €  |
| <b>Chapitre D 204 Subventions d'équipement versées</b> | <b>1 088 600,00 €</b>                                  | <b>272 150,00 €</b> | <b>272 150,00 €</b>                                       |

|  |                       |                     |                     |
|--|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Compte D 204111<br>Etat – Biens<br>mobiliers, matériel<br>et études                          | 2 000,00 €            | 500,00 €            | 500,00 €            |
| Compte D 204132<br>Départements –<br>Bâtiments et<br>installations                           | 1 070 000,00 €        | 267 500,00 €        | 267 500,00 €        |
| Compte D 2041412<br>Communes –<br>Bâtiments et<br>installations                              | 15 000,00 €           | 3 750,00 €          | 3 750,00 €          |
| Compte D 2041582<br>Autres<br>groupements –<br>Bâtiments et<br>installations                 | 1 600,00 €            | 400,00 €            | 400,00 €            |
| <b>Chapitre D 21<br/>Immobilisations<br/>corporelles</b>                                     | <b>20 000,00 €</b>    | <b>5 000,00 €</b>   | <b>5 000,00 €</b>   |
| Compte D 21578<br>Autre matériel et<br>outillage de voirie                                   | 5 000,00 €            | 1 250,00 €          | 1 250,00 €          |
| Compte D 2158<br>Autres<br>installations,<br>matériel et<br>outillage<br>techniques          | 3 150,00 €            | 787,50 €            | 787,50 €            |
| Compte D 2183<br>Matériel de bureau<br>et matériel<br>informatique                           | 4 800,00 €            | 1 200,00 €          | 1 200,00 €          |
| Compte D 2184<br>Mobilier  | 500,00 €              | 125,00 €            | 125,00 €            |
| Compte D 2188<br>Autres<br>immobilisations<br>corporelles                                    | 6 550,00 €            | 1 637,50 €          | 1 637,50 €          |
| <b>Chapitre D 23<br/>Immobilisations en<br/>cours</b>  | <b>1 135 200,00 €</b> | <b>283 800,00 €</b> | <b>283 800,00 €</b> |
| Compte D 2313<br>Constructions   | 604 000,00 €          | 151 000,00 €        | 151 000,00 €        |
| Compte 2317<br>Immobilisations<br>corporelles reçues<br>au titre d'une mise<br>à disposition | 531 200,00 €          | 132 800,00 €        | 132 800,00 €        |

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement, au budget eau, pour l'exercice 2018, des crédits suivants :

| BUDGET EAU   | Total des crédits<br>d'investissements<br>ouverts au BP 2017 | Maximum<br>mobilisable | Ouverture anticipée des<br>crédits d'investissements en<br>2018 |
|--|--|------------------------|---|
| <b>Chapitre D 20<br/>Immobilisations<br/>incorporelles</b> | <b>21 986 €</b>  | <b>5 496 €</b>         | <b>5 496 €</b>  |
| D 2031<br>Frais d'études                                   | 19 000 €   | 4 750 €                | 4 750 €   |
| D 2051<br>Concessions et<br>Droits similaires              | 2 986 €  | 746 €                  | 746 €   |

HS

|  |                  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|
| <b>Chapitre D 21<br/>Immobilisations<br/>corporelles</b>           | <b>498 483 €</b> | <b>124 620 €</b> | <b>124 620 €</b> |
| D 21531<br>Réseau d'adduction<br>d'eau                             | 475 283 €        | 118 820 €        | 118 820 €        |
| D 2155<br>Outillage industriel                                     | 0 €              | 0 €              | 0 €              |
| D 21561<br>Service de<br>distribution d'eau                        | 22 000 €         | 5 500 €          | 5 500 €          |
| D 217531<br>Réseau d'adduction<br>d'eau                            | 0 €              | 0 €              | 0 €              |
| D 2183<br>Matériel de Bureau                                       | 1 200 €          | 300 €            | 300 €            |
| <b>Chapitre D 23<br/>Immobilisations<br/>en cours</b>              | <b>153 226 €</b> | <b>38 306 €</b>  | <b>38 306 €</b>  |
| D 2315<br>Immobilisations,<br>matériel et outillage<br>techniques  | 21 986 €         | 5 496 €          | 5 496 €          |
| D 2317<br>Immobilisations<br>reçues au titre mise<br>à disposition | 131 240 €        | 32 810 €         | 32 810 €         |

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement, au budget assainissement, pour l'exercice 2018, des crédits suivants :

| <b>BUDGET<br/>ASSAINISSEMENT</b>                           | <b>Total des crédits<br/>d'investissements<br/>ouverts au BP 2017</b> | <b>Maximum<br/>mobilisable</b> | <b>Ouverture anticipée des<br/>crédits d'investissements en<br/>2018</b> |
|--|---|--------------------------------|--|
| <b>Chapitre D 20<br/>Immobilisations<br/>incorporelles</b> | <b>338 673 €</b>  | <b>84 668 €</b>                | <b>84 668 €</b>  |
| D 2031<br>Frais d'études                                   | 338 673 €   | 84 668 €                       | 84 668 €   |
| D 2051<br>Concessions et droits<br>assimilés               | 0 €   | 0 €                            | 0 €  |
| <b>Chapitre D 21<br/>Immobilisations<br/>corporelles</b>   | <b>101 885 €</b>  | <b>25 470€</b>                 | <b>25 470€</b>   |
| D 2155<br>Outillage industriel                             | 0 €   | 0 €                            | 0 €  |
| D 21532<br>Réseaux<br>d'assainissement                     | 81 750 €  | 20 437 €                       | 20 437 €   |
| D 21562<br>Service<br>d'assainissement                     | 20 135 €  | 5 033 €                        | 5 034 €  |
| D 217532<br>Réseaux<br>d'assainissement                    | 0 €   | 0 €                            | 0 €  |
| D 2183<br>Matériel de bureau et<br>matériel informatique   | 0 €   | 0 €                            | 0 €  |
| D 2188<br>Autres   | 0 €   | 0 €                            | 0 €  |



|   |                    |                  |                  |
|---|--------------------|------------------|------------------|
| <b>Chapitre D 23<br/>Immobilisations<br/>corporelles</b>        | <b>3 140 050 €</b> | <b>785 012 €</b> | <b>785 012 €</b> |
| D 2315<br>Installations, matériel<br>et outillage<br>techniques | 3 140 050 €        | 785 012 €        | 785 012 €        |

La Commission finances et le Bureau communautaire, le 05 décembre 2017, ont validé ces ouvertures anticipées de crédits d'investissement pour l'exercice 2018 sur les budgets suscités.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve ces ouvertures anticipées de crédits d'investissement pour l'exercice 2018.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

### **7 – EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SICTOM DE CHAMPAGNE BERRICHONNE A LA COMMUNE DE BUXUEIL**

Monsieur CHABANCE donne la parole à Monsieur Bruno DIDELOT, Vice-Président de la voirie et des ordures ménagères.

Suite à la substitution de la Communauté de communes Champagne Boischaut aux communes la composant au sein du SICTOM de Champagne Berrichonne, ce dernier voit son périmètre d'intervention étendu au territoire de la commune de Buxueil.

Le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne a approuvé à l'unanimité ladite extension de son périmètre d'intervention par délibération le 28 septembre 2017.

Dans ce cadre, la Communauté de communes peut ainsi prendre une délibération avant le 31 décembre 2017 approuvant cette extension de périmètre d'intervention du SICTOM de Champagne Berrichonne.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve l'extension suscitée.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

### **8 – CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A 35 HEURES (REGISSEUR DU GÎTE DE PLOU)**

Monsieur CHABANCE précise qu'il est nécessaire que le poste de régisseur du gîte de groupe intercommunal situé à Plou passe de 33 heures à 35 heures. En effet, la Communauté de communes doit régulièrement rémunérer l'agent sur la base d'heures complémentaires et supplémentaires, ce qui est pénalisant pour ce dernier.

Afin que l'agent soit à temps complet, il convient de suivre la procédure de création de poste qui doit être autorisée par l'Assemblée délibérante.

Il ne s'agit pas d'un recrutement d'un nouvel agent mais d'une modification des horaires de travail du régisseur en place. Il convient d'adapter ses horaires à ses missions. Le régisseur du gîte de Plou évolue en tant qu'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans le courant de l'année 2018, le Conseil communautaire sera sollicité pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 33 heures, ainsi que la suppression des postes ayant été sujet à avancement de grade (délibération n°2017/54 du 13 septembre 2017).

MS

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire valide la création de poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

### **9 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENROBES REALISES DANS DIFFERENTES RUES COMMUNALES**

Par délibération n°2017/06/03 du 22 juin 2017, le Conseil municipal de Saint-Florent-sur-Cher a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux « Voirie urbaine – fourniture et mise en œuvre d'enrobé – année 2017 » avec l'entreprise Axiroute.

Ces travaux comprennent les prestations suivantes :

- Fourniture et mise en œuvre d'enrobés
- Pose et repose des bordures de trottoirs suivants besoins
- Reprise et mise à niveau de bouche à clé d'eau
- Mise à niveau des regards eaux usées existants

Ces travaux sont nécessaires à la remise en état des couches de roulement pour une partie ou en intégralité des voiries urbaines énoncées ci-après :

- Route de Châtillon – Entrée de la Cité de Bellevue
- Rue Lavoisier – Entrée de l'Ecole Maternelle Beauséjour
- Avenue du Général Leclerc du n°12 à la Rue des Gironnais – Réfection du trottoir

Or, il s'avère que la reprise et la mise à niveau des bouches à clés d'eau et la mise à niveau des regards existants eaux usées et eaux pluviales sont de la compétence de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais, et il convient donc de dresser une convention afin de définir la participation financière de la Communauté de communes.

Les tarifs sont définis comme suit :

- Reprise et mise à niveau des bouches à clé d'eau = 43,05 € HT l'unité
- Mise à niveau des regards eaux usées existants = 128,10 € HT l'unité
- Plus-value par cm de hauteur supplémentaires au-delà de 10 cm = 26,93 € HT
- Fourniture de bouche à clé simple = 53,02 € HT l'unité
- Fourniture de bouche à clé réglable = 68,77 € HT l'unité
- Tampon de fonte de type D 400 en remplacement du regard existant sur voie de circulation = 270,48 € HT l'unité
- Tampon de fonte de type C 250 en remplacement du regard existant sur parkings ou trottoirs = 217,98 € HT l'unité

Le Conseil municipal de Saint-Florent-sur-Cher précise qu'un avenant par rue sera pris et déterminera le nombre exact d'intervention sur les éléments revenant à la Communauté de communes.

La convention relative à ces travaux et à la participation financière des deux collectivités était annexée au présent ordre du jour afin que les conseillers communautaires en prennent connaissance. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

## **12 – DECISION MODIFICATIVE N°4/2017 BUDGET ASSAINISSEMENT : CREDITS COMPLEMENTAIRES AU COMPTE 1641 REMBOURSEMENT EMPRUNT**

Monsieur CHABANCE explique à l'Assemblée délibérante que les crédits nécessaires au compte 1641 des dépenses d'investissement du budget assainissement ne sont pas suffisants pour mandater la dernière échéance de deux contrats de prêt.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

### **Dépenses de la Section d'Investissement**

Chapitre 21 - : Immobilisations corporelles : - Cpte 21532 : - **3 200,00 €**

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - Cpte 1641 : + **3 200,00€**

Ces écritures ne changent pas l'équilibre du Budget Assainissement 2017 qui demeure à 3 898 859,67 € en section d'investissement.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire valide les inscriptions budgétaires précisées ci-dessus. L'équilibre du Budget Assainissement 2017 qui demeure à 3 898 859,67 € en section d'investissement.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Le système de badges proposé par le SICTOM**

Monsieur Michel HERAULT informe qu'il a proposé aux Maires membres de la Communauté de communes de rédiger un courrier commun à l'attention du SICTOM afin d'obtenir de plus amples informations concernant le système de badges promis par le syndicat.

En effet, les badges nominatifs afin d'autoriser l'accès à la déchetterie selon sa commune de résidence auraient dû être distribués courant février. De plus, les travaux nécessaires à la mise en place de ce système ont été réalisés sur les diverses déchetteries des communes membres de FerCher-Pays Florentais.

Monsieur Alain TABARD ajoute qu'une information avait été faite auprès de la population. Cette dernière s'interroge donc légitimement de ce retard de distribution considérable.

Dans ce cadre, il est impératif de trouver une solution au plus vite.

Monsieur HERAULT rappelle qu'il avait été proposé au SICTOM que chaque commune se charge de la distribution des badges auprès de ses administrés.

Monsieur DIDELOT, représentant de FerCher-Pays Florentais au sein du SICTOM, confirme avoir proposé cette solution au Comité syndical. Cependant, le Syndicat ne s'est pas prononcé sur cette dernière. Monsieur le Président du SICTOM craindrait des possibles erreurs de distribution.

Monsieur DIDELOT informe également que le sujet des badges est abordé lors de chaque Comité syndical du SICTOM.

Monsieur Hakim SEBA souligne que la distribution des badges par les communes à l'aide des listes électorales apparaît pourtant être la meilleure solution. Les administrés pourraient récupérer leur badge après présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Monsieur Hakim SEBA remarque que le prêt de badge entre tiers pourra de toute façon être difficilement empêché.

Madame BRISSON demande si les badges sont opérationnels. Monsieur DIDELOT répond par la positive. Il ne reste plus qu'à trouver la manière de les distribuer.

Dans ce cadre, Monsieur CHABANCE demande à Monsieur DIDELOT de remonter à nouveau ces propositions et remarques au SICTOM.

Monsieur DIDELOT confirme qu'il appellera pour ce faire le SICTOM au plus vite.

Monsieur CHABANCE précise qu'en cas de refus de ces propositions de la part du Syndicat, ce dernier devrait être en mesure de faire une contre-proposition.

Monsieur CHABANCE souligne que si aucune réponse n'est donnée à la Communauté de communes d'ici la fin du mois de décembre, un courrier signé par tous les maires de FerCher-Pays Florentais sera adressé au SICTOM. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire valide par principe cette proposition.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

Séance levée à 18h35.

Le secrétaire de séance,  
Hakim SEBA



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "H. Seba", written over a horizontal line.